





CABINET LE PROVOST

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

SARL AUYANTEPUY
Les taubayes

87220 FEYTIAT

Exemplaire
GREFFE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL AUYANTEPUY EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Ce rapport contient 2 pages

Route des Grands Bois - VEYRINAS 87920 CONDAT SUR VIENNE
Tél. : 06 07 98 31 01 - email : armelle.leprovost@orange.fr

SARL au capital de 5 000 € - SIREN 521 957 811 RCS Limoges - TVA intracommunautaire FR20521957811

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de la région de Limoges et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Limoges.
Acceptant les réglemens des sommes dues par chèque libellé à son nom en qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions des articles L224-3 et L 223-43 du Code de Commerce et par décision des associés en date du 30 novembre 2011, nous avons établi le présent rapport afin:

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

► Contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur nette comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier qui appellerait une observation particulière de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

► Analyser la situation afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de l'analyse de la situation de la société, compte tenu des informations qui nous ont été transmises est la suivante :

- L'analyse de la trésorerie à fin novembre 2011 avant état de rapprochement bancaire fait apparaître un solde :

→ à la Banque Tarnaud au 29/11/2011 de 9 647.41 €.

→ à la Banque Populaire du centre au 29/11/2011 de 1 980.46€

→ au CIC au 29/11/2011 de 2 341.67€

- Le business plan de cette société laisse apparaître pour l'exercice 2011 un résultat prévisionnel de 199 525€ avec des produits financiers à hauteur de 181 000€.

La situation financière de la société paraît stable à fin novembre 2011.

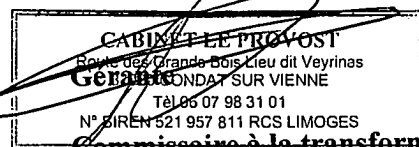
De plus, le gérant nous a confirmé en date du 30/11/2011 qu'aucun événement ou fait n'est intervenue depuis la date du dernier arrêté des comptes soit le 31/08/2011 qui serait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société AUYANTEPUY.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation

Fait à LIMOGES

Le 02 /12/2011,

LE PROVOST Armelle



Commissaire à la transformation